



Mise en œuvre du

# Livret Personnel de Compétences

ÉCOLE PRIMAIRE

---

MENJVA - DGESCO janvier 2011



# Sommaire



LIVRET  
PERSONNEL  
DE COMPÉTENCES

- Pourquoi un livret personnel de compétences ?
- Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?
- Comment valider une compétence ?
- Liens utiles

# Pourquoi un livret personnel de compétences ?

## Un cadre juridique



LIVRET  
PERSONNEL  
DE COMPÉTENCES

### ► Un cadre européen

Le socle commun de connaissances et de compétences s'inscrit dans la logique des résolutions européennes sur l'orientation et la formation tout au long de la vie.

### ► Une obligation juridique

En France, le socle commun de connaissances et de compétences a été instauré par la loi d'orientation pour l'avenir de l'école de 2005.

Défini par le décret du 11 juillet 2006, il est constitué de 7 compétences.

Le livret personnel de compétences permet de formaliser l'accès de l'élève à la maîtrise des compétences du socle.

Pourquoi un livret personnel de compétences ?

## Cadre européen et déclinaison nationale



LIVRET  
PERSONNEL  
DE COMPÉTENCES

Le cadre européen :  
**8 compétences clés**

En France :  
**7 compétences**

- Communication dans la langue maternelle
- Communication dans une langue étrangère
- Culture mathématique et compétences de base en sciences et technologie
- Culture numérique
- Apprendre à apprendre
- Compétences interpersonnelles, interculturelles et compétences sociales et civiques
- Esprit d'entreprise
- Sensibilité culturelle

- La maîtrise de la langue française
- La pratique d'une langue vivante étrangère
- Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- La culture humaniste
- Les compétences sociales et civiques
- L'autonomie et l'initiative

# Pourquoi un livret personnel de compétences ?

## Connaisances et compétences

LIVRET  
PERSONNEL  
DE COMPÉTENCES

**Une compétence est un ensemble cohérent et indissociable de connaissances, capacités et attitudes.**

### Capacités

Des aptitudes à mettre en œuvre les connaissances dans des situations variées

### Attitudes indispensables

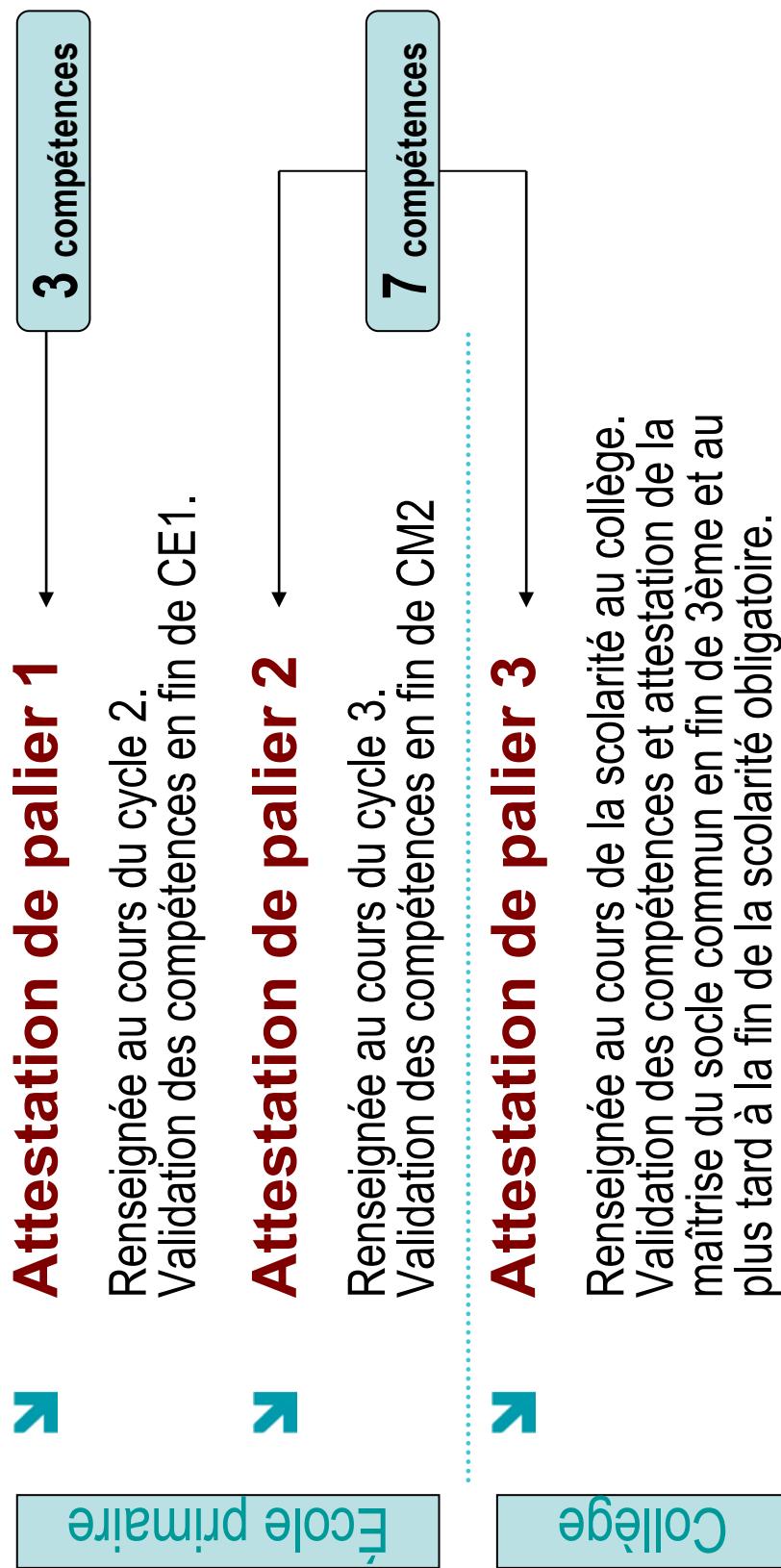
Ouverture aux autres, goût pour la recherche de la vérité, respect de soi et d'autrui, curiosité, créativité.

### Connaissances

Des connaissances fondamentales à acquérir et à mobiliser dans le cadre des enseignements disciplinaires

**Maîtriser une compétence, c'est pouvoir mobiliser et réinvestir des connaissances, des capacités et des attitudes afin d'atteindre un objectif précis dans une situation donnée.**

Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?  
**Les 3 attestations de maîtrise  
du socle commun**



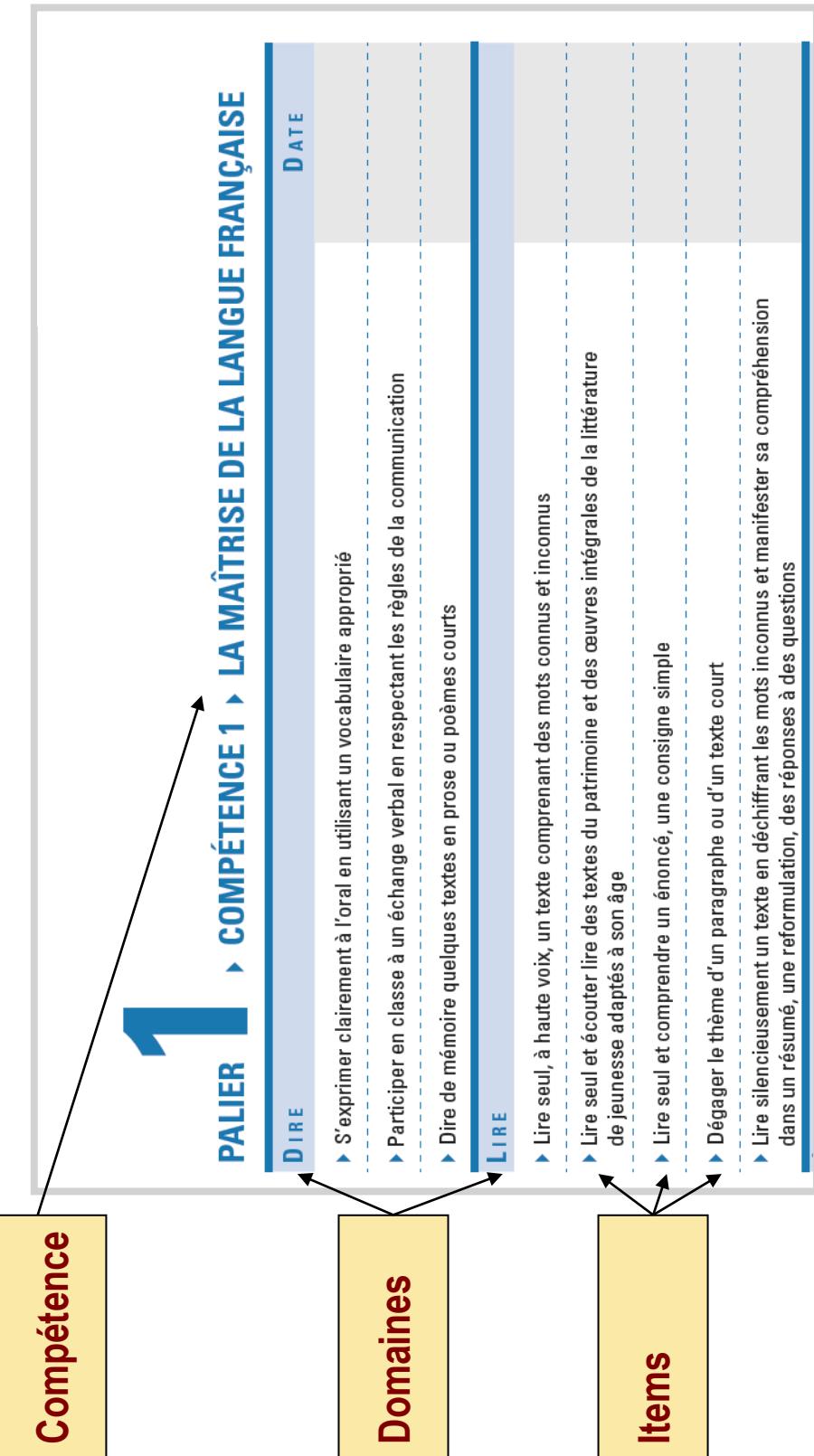
# Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?

## Quelques repères



Livret personnel  
de compétences

LIVRET  
PERSONNEL  
DE COMPÉTENCES



# Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?

## Une double fonction



LIVRET  
PERSONNEL  
DE COMPÉTENCES

### ► Une fonction pédagogique

- Valorisation des acquis de l'élève
- Suivi du parcours scolaire de l'élève, de l'école à la fin de la scolarité obligatoire
- Articulation entre l'école et le collège à travers un document commun
- Mise en évidence des liens entre les domaines disciplinaires

### ► Une fonction institutionnelle

Le livret personnel de compétences atteste pour chaque élève, à chacun des 3 paliers, la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun.

Le livret inclut la validation des attestations de sécurité routière (APER pour l'école, ASSR1 et ASSR2 au collège) ainsi que les attestations « Apprendre à porter secours » (école) et « Prévention et secours civiques niveau 1 » (collège).

# Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?

## Un outil de communication



### ► Un outil de communication en direction des familles

- Le livret personnel de compétences permet aux familles d'être informées des acquis et des difficultés de leur enfant tout au long de la scolarité obligatoire.
- Les parents peuvent le consulter au cours du cycle et doivent le viser à l'issue de chaque palier.

### ► Un outil de suivi des élèves

Il permet aux enseignants d'accompagner l'élève de l'école au collège en prenant en compte ses acquisitions progressives dans les connaissances et les compétences visées par le socle. Il contribue à la continuité pédagogique interdegrés.

Le livret personnel de compétences fait partie intégrante du **livret scolaire** qui suit l'élève de la grande section à la fin du CM2. Le livret scolaire comporte également les résultats obtenus aux évaluations nationales et les divers documents d'évaluations intermédiaires en usage dans l'école. Le livret scolaire complet est remis aux familles lors du passage de l'élève au collège. Le livret personnel de compétences est également transmis au collège.



# Comment valider les compétences du socle ?

## Un seul niveau de validation



### La compétence

La compétence est le seul niveau de validation.

### Les domaines

Les domaines structurent les compétences et les organisent en groupes d'items.

### Les items

Les items sont renseignés lorsqu'une connaissance, une capacité ou une attitude est acquise. L'évaluation positive de l'item est signalée par une date.

Compétence validée le	
Pâlier 2 CM2	13/06/2010
<b>Compétences validées</b>	
► Maîtrise de la langue française	
► Pratique d'une langue vivante étrangère	
► Principaux éléments de mathématiques	
Culture scientifique et technologique	
► Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication	
► Culture humaniste	
► Compétences sociales et civiques	
► Autonomie et initiative	
<b>Principaux éléments de mathématiques</b>	
NOMBRES ET CALCUL	DATE
► Écrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers, les nombres décimaux (jusqu'au centième) et quelques fractions simples	12/10/2009
► Restituer les tables d'addition et de multiplication de 2 à 9	
► Utiliser les techniques opératoires des quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux (pour la division, le diviseur est un nombre entier)	
► Ajouter deux fractions décimales ou deux fractions simples de même dénominateur	
► Calculer mentalement en utilisant les quatre opérations	
► Estimer l'ordre de grandeur d'un résultat	
► Résoudre des problèmes relevant des quatre opérations	
► Utiliser une calculatrice	23/01/2010
GÉOMÉTRIE	
► Reconnaître, décrire et nommer les figures et solides usuels	
► Utiliser la règle, l'équerre et le compas pour vérifier la nature de figures planes usuelles et les construire avec soin et précision	
► Percevoir et reconnaître parallèles et perpendiculaires	
► Résoudre des problèmes de reproduction, de construction	

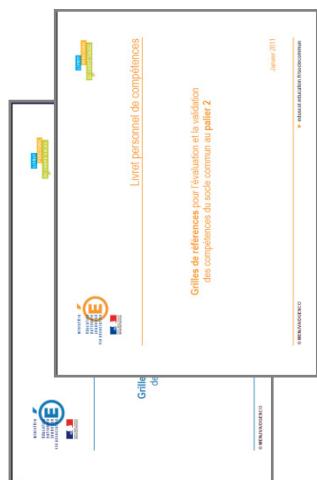
# Comment valider les compétences du socle ?

## De l'évaluation des items...



LIVRET  
PERSONNEL  
DE COMPÉTENCES

- ▶ L'évaluation peut être menée par **observation directe** des élèves en situation de classe ou par l'observation de leurs productions. Dans ce cas, des grilles d'observation doivent être élaborées pour maintenir l'objectivité nécessaire.
- ▶ Certaines compétences nécessitent des prises d'information précises dans des **situations spécialement conçues pour l'évaluation**.
- ▶ Les modalités d'évaluation font appel à l'**oral**, à l'**écrit** et peuvent s'appuyer sur des **manipulations**, des **mises en situation**, des **temps de pratique**.
- ▶ L'évaluation peut être menée aux moments que l'**enseignant jugera les plus opportuns**, selon la programmation des activités et sans attendre de façon systématique la fin du cycle.
- ▶ Les exercices écrits proposés dans les **évaluations nationales des acquis des élèves en CM2 depuis 2009** peuvent être utilisés comme banque d'exercices. Cependant, cet ensemble ne suffit pas pour l'évaluation du socle commun et doit être complété pour couvrir toutes les compétences visées.



Pour chacune des compétences, des grilles de références proposent des modalités possibles pour l'évaluation, des critères d'observation et précisent le niveau attendu pour évaluer chacun des items positivement.

# Comment valider les compétences du socle ? ... à la validation des compétences.



LIVRET  
**PERSONNEL**  
DE COMPÉTENCES

- Les enseignants se fondent sur les **items évalués positivement** pour valider chaque compétence du socle.
- Si des **lacunes manifestes** apparaissent dans un domaine, la compétence n'est pas validée.
- La non-validation d'une compétence déclenche la mise en place d'actions d'aide et de soutien (aide personnalisée, stages de remise à niveau, PPRE....).
- Les items non acquis sont alors évalués ultérieurement.
- **Une compétence peut être validée** même si tous les items qui la composent ne sont pas renseignés.
- **La validation définitive** de chaque compétence est inscrite dans le livret et attestée par le conseil des maîtres de cycle et visée par l'enseignant.

# Liens utiles



LIVRET  
PERSONNEL  
DE COMPÉTENCES

## Le socle commun de connaissances et de compétences

- [Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006](#) relatif au socle commun de connaissances et de compétences et annexe
- [Présentation du socle commun](#) (Éduscol)

## Le livret personnel de compétences

- [Livret personnel de compétences](#) - Arrêté du 14 juin 2010
- [Mise en œuvre du livret personnel de compétences](#) - Circulaire n° 2010-087

## Les grilles de référence

- [Palier 1 \(cycle II\) – Palier 2 \(cycle III\) – Palier 3 \(collège\)](#)

## Les outils d'aide à l'évaluation des acquis des élèves

- [Compétence 3 – La culture scientifique et technologique](#)

D'autres outils d'aide à l'évaluation seront progressivement mis en ligne pour les autres compétences.

- [Protocoles d'évaluation en français et mathématiques en CE1 et CM2](#)



Ce document peut être utilisé librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire et de la formation des personnels de l'éducation.

Le nom du ou des auteurs, la source <http://eduscol.education.fr/soclecommun> et le copyright devront être mentionnés obligatoirement.

Toute reproduction, même partielle, à d'autres fins ou dans une nouvelle publication est soumise à l'autorisation du directeur général de l'enseignement scolaire, la violation de ces dispositions étant passible des sanctions édictées à l'article L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

Date de publication sur le site Éduscol : janvier 2011  
Direction générale de l'enseignement scolaire  
© Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative